

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**  
Afférents au conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19  
Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 10/09/2024  
Date d'affichage : 19/09/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le dix sept septembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Bruno THOUROUDE en faveur de M. Régis HONORÉ, M. Yann VILLEROY en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER, M. Didier LANGEARD en faveur de Mme Véronique CAREL.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Hélène RICHARD LECUYER.

### **OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique à 2.18/35 ème (restauration scolaire)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la constante augmentation des rationnaires à la cantine scolaire, il convient de renforcer les effectifs de ce service,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 19 Voix Pour) :

1. La création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (2.18/35ème) pour accueillir les enfants à la sortie de la classe, les surveiller dans la cour de récréation entre l'heure du repas et la reprise des cours à compter du 23 Septembre 2024,  
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique.  
S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique.
2. de modifier ainsi le tableau des emplois.

**Fillère technique** : cantine scolaire

Grade : adjoint technique à temps non complet (2.18/35ème)

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

3. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de  
EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 19/09/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, Mme  
Hélène RICHARD LECUYER.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

